

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2017 A 20 H

PRESENTS : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, DURET Henri, GRAFFOULIERE Daniel, LAZZARINO Henri, ESPITALIER Vincent, Thomas MONTAGNE, SUMIAN Henri, VIGOUROUX Alain,
Mesdames DI SCALA Laurie, DE LUZE Laurence, FRANCONNE Annie, TEISSIER Mireille, MARGAILLAN Julie.

ABSENTS EXCUSES : VITALE Bernadette (procuration Robert TCHOBDRENOVITCH), DUPONT Gwenaëlle (Bernard LABBAYE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FRANCONNE Annie

Lecture des décisions prises dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal (Article L2111.22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une décision prise pour renouveler la LTI. Décision n° 027-2017 du 12/06/2017

1) DECISION MODIFICATIVE

Toutes les études qui ne sont pas inscrites dans un programme doivent être intégrées au compte 2031

« frais d'études » ; lorsque l'opération sera engagée dans le budget, ces frais y seront affectés. Dans le cas contraire, il faudra procéder à l'amortissement de ces sommes.

Il y aurait donc lieu d'alimenter le compte 2031 : + 5000 €

Et réduire le compte 2313 : - 5000 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

2) DEMANDE DE SUBVENTION : SCULPTURE « MANON »

Par courrier du 8 décembre 2016, Monsieur Alain MILON, Sénateur de Vaucluse, attribue à la commune de Mirabeau une aide de 5000 € au titre de la réserve parlementaire 2017, D'autre part, depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 qui a introduit un article L.5214-16V dans le Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, de ce fait, par délibération n° 2015-030 COTELUB a instauré le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours « tourisme ».

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de :

- La mise en valeur de la Fontaine de Mirabeau ayant servi de décor principal au tournage des films « Manon des Sources et Jean de Florette » tirés de l'œuvre de Marcel PAGNOL et lieu de visite des touristes, par la réalisation d'une sculpture en bronze et d'une plaque, pour un coût total H.T. 15 760.00 €

Il demande au conseil municipal :

- d'approuver le projet de réalisation d'une sculpture en bronze et d'une plaque, pour un coût total H.T. 15 760.00 €
- de l'autoriser à demander une subvention au titre du fonds de concours pour un montant de 7 608.00 € et à signer tous les documents nécessaires à cette opération

- de l'autoriser à demander une aide de 5000 € au titre de la réserve parlementaire et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Monsieur SUMIAN informe l'assemblée qu'il aurait été préférable de faire réaliser un buste de MIRABEAU et demande si le Fonds de concours n'aurait pas pu être utilisé pour une autre opération. Monsieur le Maire rappelle qu'un des objectifs majeurs de COTELUB est le développement touristique. Mirabeau bénéficie de l'attrait touristique dû au tournage des films « Jean de Florette » et « Manon des Sources » qui 30 ans après attirent encore beaucoup de visiteurs, et qu'il apparaît opportun de matérialiser et mettre en valeur cet évènement important pour la commune.

Le conseil municipal vote :

POUR : 13 (Messieurs TCHOBDRENOVITCH, LABBAYE, ESPITALIER, GRAFFOULIÈRE, MONTAGNE, DURET et Mesdames DI SCALA-VIGNAIS, FRANCONI, DE LUZE, MARGAILLAN, TEISSIER, VITALE (procuration à M. TCHOBDRENOVITCH) et DUPONT (procuration à M. LABBAYE).

ABSTENTION : 2 (Messieurs SUMIAN et VIGOUROUX)

3) DEMANDE DE CONTRACTUALISATION 2017-2019

Par courrier du 6 avril 2017, Monsieur Maurice CHABERT, Président du Conseil Départemental de Vaucluse, a informé l'autorité territoriale de la délibération n° 2017-34 du 31 mars 2017 prise par l'Assemblée Départementale concernant les modalités de mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2017-2019,

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de :

- réaliser des travaux visant à réduire la consommation énergétique dans le bâtiment de l'école par l'installation d'une pompe à chaleur,
- d'installer une vidéosurveillance pour la protection des biens et des personnes sur la commune,
- de créer un trottoir sur la RD 198 (route de Beaumont de Pertuis) entre la RD 973 et le Chemin de Chantelle côté gauche, afin de sécuriser la mobilité des piétons vers le village,

Il rappelle que le montant de la dotation 2017 – 2019 du contrat de base est de 153 360,00 € ; et propose d'affecter la contractualisation 2017-2019 aux travaux suivants :

- - Installation de dispositifs d'économie d'énergie dans les bâtiments de la commune pour un montant H.T. de 18 815.00 € Montant CDST sollicité 13 170 €
- - Installation d'une vidéosurveillance pour un montant H.T. de 40 232.57 € montant CDST sollicité 28 000 €
- - Création d'un trottoir sur la RD 198 pour un montant H.T. de 5 929.00 € Montant CDST sollicité 4 150 €

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

4) CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire lit l'arrêté du Président du Centre de Gestion portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne,
Il expose au Conseil Municipal que madame Christine BOLLÉ, adjoint administratif principal de 1ère classe bénéficie de l'avancement au grade de rédacteur au titre de la promotion interne. Il propose de créer un poste de rédacteur.

Il précise que ce nouveau poste à temps complet bénéficiera de l'échelle indiciaire et du déroulement de carrière prévus par le statut particulier des rédacteurs.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du rapport de gendarmerie sur le niveau assez important de la délinquance sur la commune
- Courrier nuisances sonores : demande avis du conseil sur l'arrêt de la sonnerie des cloches la nuit. Le conseil répond défavorablement à l'unanimité
- Information sur le courrier envoyé ce jour à l'Inspection Académique concernant la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours, avec avis du conseil d'école.
- Mise en place d'un dispositif de sécurité à l'école durant la semaine 27 : retour d'expérience vendredi 7 juillet avec tous les intéressés, pour prévoir la mise en place à la rentrée.
- Information sur l'accident ayant eu lieu pendant les répétitions du gala de danse et sur l'importance des précautions et mise en sécurité lors des manifestations.

Fin de la réunion 20 h 45